

**COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 25 JUILLET 2019 à 19 heures**

Étaient présents :

Gustave BOSQ - Monique GELLENS - Michel NORBERT – Christophe MATHERON - Céline
CONSTANS - Olivier BERGERETTI – Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN – Yves SEARD – Daniel
ROSSIGNOL

Absent excusé : Alain PIECQ - pouvoir à Christophe MATHERON

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU C.R. du jeudi 20 JUIN 2019**
- **ACQUISITION DU TERRAIN DE M. BERTIER**
- **INSTALLATION M. ALLEC/TERRAIN COMMUNAL**
- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE
MAIRIE EN INTERIM**
- **CONVENTION ADHESION REVOCABLE URSSAF**
- **DEMATERIALIZATION DES ACTES EN PREFECTURE : Avenant à la Convention**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il propose de reporter le point «INSTALLATION DE M. ALLEC» en fin de séance, ce qui est accepté.

I – APPROBATION DU C.R. DU 20 JUIN 2019

Approuvé à l'unanimité des présents, sauf l'abstention de M. GELLENS, absente lors de la réunion.

II – ACQUISITION DU TERRAIN DE M. BERTIER

M. le Maire a rencontré M. BERTIER chez le Notaire afin de définir les dernières modalités de cet achat.

Une promesse de vente avait été établie le 17 Mars 2018 sur la base de 2 000 m² pour 50 000 €.

A ce jour la surface réelle nécessaire s'avère être de 1581 m².- sur la base du prix de la promesse de vente précitée, le montant à régler serait de 39 775 €.

Tenant compte des servitudes (eau et assainissement), nous proposons de payer les fournitures et de laisser à sa charge la réalisation.

Un courrier va être établi en ce sens. Compte tenu des dossiers en cours, le foncier doit être acquis au plus tard en Novembre.

**III – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE POSTE DE SECRETAIRE
DE MAIRIE EN INTERIM**

Cette convention concerne Carol FABUREL formée par le Bureau d'Intérim de la Fonction Publique et doit être signée avec le CDG.

Délibération est prise à l'unanimité

IV - CONVENTION ADHESION REVOCABLE URSSAF

Concerné Sophie SEARD, contractuelle à la Mairie de PUY ST EUSEBE.

Délibération pris à l'unanimité.

.../...

V – DEMATERIALISATION DES ACTES EN PREFECTURE – Avenant à la Convention

Procédure imposée.

Délibération prise à l'unanimité.

VI – INSTALLATION REMI ALLEC SUR LA COMMUNE

Rémi ALLEC poursuit son projet d'installation sur la commune.

Il ne lui est pas possible d'utiliser le terrain de famille prévu pour car il y aurait des risques de pollution sur la source de Michels.

Les autres parcelles familiales sont en zone AA, il ne peut donc pas s'en servir même pour une construction agricole.

La commune propose à R. ALLEC de lui céder un terrain communal (parcelle ZH 32), On peut envisager une valeur comprise entre 5 et 6 € pour la partie constructible ; le prix du terrain agricole sera déterminé par la SAFER.

Rémi ALLEC accepte cette proposition et va faire l'étude d'implantation.

V – QUESTIONS DIVERSES

. **RTE – Réunion en Préfecture** : Reprise du chantier depuis 1 semaine. Madame la Préfète a pris un arrêté en ce sens.

. IMPACT FINANCIER – PROJET NOUVELLE MAIRIE

Comme exposé lors de la précédente réunion du 20 JUIN, l'étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération, est confiée au Bureau d'Etudes STRATORIAL – coût 5200 € H.T. soit 6240 € TTC.

Ce cabinet est indépendant et privé et nous a été conseillé par le Cabinet BEAUR.

. NOUVELLE ZONE HUMIDE

Une étude est en cours pour créer cette zone en remplacement de celle utilisée pour le projet mairie-école

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30.
